

## Conseil Municipal Réunion du 15 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Machecoul-Saint-Même, légalement convoqué le huit janvier deux mille vingt-six, s'est réuni salle de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Laurent ROBIN, Maire.

Étaient présents : M. Laurent ROBIN, Mme Laura GLASS, M. Jean BARREAU, Mme Laurence FLEURY, M. Yannick LE BLEIS, Mme Elisabeth MORICE, Mme Valérie TRICHET, Mme Mélanie PELLERIN, M. Yves MAUBOUSSIN, Mme Françoise BRISSON, M. Antoine MICHAUD, Mme Sylvie PLATEL, Mme Aurélie TREMAN, Mme Corinne GENTÉ, M. Daniel JACOT, Mme Nathalie DEJOUR, M. Bruno EZEQUEL, Mme Marie MICHAUD, Mme Claudia SEJOURNE, M. Michel KINN, M. Christophe FLEURY, M. Michel BORDONADO, Mme Armelle GUENOLE formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. Yves BATARD (pouvoir à M. Jean BARREAU), Mme Marie-Noëlle PEYREGA (pouvoir à Mme Françoise BRISSON), M. Fredy NORMAND (pouvoir à M. Laurent ROBIN), Mme Katia GILET (pouvoir à Mme Valérie TRICHET), M. Gaston LE ROY (pouvoir à M. Yannick LE BLEIS), Mme Joëlle THABARD (pouvoir à M. Michel KINN), M. Maximilien LEDUC (pouvoir à Mme Laurence FLEURY)

Excusés : Mme Patricia GUICHARD, M. Éric TONDAT, Mme Véronique MULLET

Mme Elisabeth MORICE a été élue secrétaire de séance.

Présents : 23 Votants : 30

-----

### **OBJET : Budgets 2026 : Débat d'Orientation Budgétaire**

Conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), doit se dérouler, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif, un débat sur les orientations budgétaires. Il est la première étape incontournable du cycle budgétaire et doit faire l'objet

d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) prévu par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016.

Un rapport sur les orientations budgétaires servant de base au débat est donc présenté en annexe. Il reprend différents éléments de contexte, la présentation de la stratégie financière de la collectivité au service de ses habitants et de l'économie locale.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des orientations budgétaires et d'engager le débat avant de se prononcer sur le budget 2026 qui sera soumis au vote de l'assemblée en février 2026.

Il est précisé qu'à ce jour la loi de finances 2026 n'a pas été adoptée.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-26 et L 2312-1,

VU la loi n° 92125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République,

VU le rapport d'orientations budgétaires 2026 annexé,

VU l'avis de la Commission "Finances" en date du 23 décembre 2025,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- PREND ACTE des orientations budgétaires présentées et débattues pour l'année 2026 pour le budget "Ville de Machecoul-Saint-Même" et le budget annexe "Assainissement de Machecoul-Saint-Même".

ANNEXE 2 – Rapport d'orientation budgétaire 2026

ANNEXE 2A – Vision synthétique CA provisoire 2025 – BP 2026

ANNEXE 2B – Section d'investissement – détail des opérations

restes à réaliser dépenses 2025

restes à réaliser recettes 2025

dépenses investissement 2026

recettes investissement 2026

ANNEXE 2C – Vision synthétique CA provisoire 2025 – BP 2026 budget annexe assainissement

AR-Préfecture de Nantes


044-200056455-20260119-17-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-01-2026

Publication le : 19-01-2026

Le Maire,  
Laurent ROBIN



Laurent ROBIN,  
Le Maire